



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

| | Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas | | | | | | | | | | |
|-----|--|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | Date de réception : 2 8 0 5 2 0 2 4 Dossier complet le : 2 8 0 5 2 0 2 4 N° d'enregistrement : F.974.12.P.00499 | | | | | | | | | | |
| 1 | Intitulé du projet | | | | | | | | | | |
| | Projet d'aménagement de la ZAE du 19ème km sur la cor | mmune du Tampon | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| 2 | Identification du (ou des) maître(s) d' | ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s) | | | | | | | | | |
| | Identification du (ou des) maître(s) d'element de la compart de la compa | ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s) | | | | | | | | | |
| 2.1 | | ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s) Prénom(s) | | | | | | | | | |
| 2.1 | Personne physique | | | | | | | | | | |
| 2.1 | Personne physique Nom | | | | | | | | | | |
| 2.1 | Personne physique | | | | | | | | | | |
| 2.1 | Personne physique Nom Personne morale Dénomination | | | | | | | | | | |
| 2.1 | Personne physique Nom Personne morale | Prénom(s) | | | | | | | | | |
| 2.1 | Personne physique Nom Personne morale Dénomination | Prénom(s) | | | | | | | | | |
| 2.1 | Personne physique Nom Personne morale Dénomination SPL MARAINA | Prénom(s) Raison sociale | | | | | | | | | |
| 2.1 | Personne physique Nom Personne morale Dénomination SPL MARAINA N° SIRET | Prénom(s) Raison sociale Type de société (SA, SCI) | | | | | | | | | |
| 2.1 | Personne physique Nom Personne morale Dénomination SPL MARAINA N° SIRET 5 2 0 6 6 4 0 0 4 0 0 0 3 0 | Prénom(s) Raison sociale Type de société (SA, SCI) SPL | | | | | | | | | |
| 2.1 | Personne physique Nom Personne morale Dénomination SPL MARAINA N° SIRET 5 2 0 6 6 4 0 0 4 0 0 0 3 0 Représentant de la personne morale : Madame | Prénom(s) Raison sociale Type de société (SA, SCI) SPL Monsieur | | | | | | | | | |

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|--|---|
| 39.b) Travaux, constructions et opérations d'aménagement | 39.b) Opération d'aménagement dont le terrain d'assiette s'étend sur une surface de 6.29ha. |

| | | t fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux ticle R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ? |
|---|-------------|--|
| | Oui | ✓ Non |
| | | t fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du II 3.122-2-1 ? |
| | Oui | ✓ Non |
| 4 | Caract | éristiques générales du projet |
| | Doivent êtr | re annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire. |

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La CASUD est un territoire en plein développement. Son tissu économique est majoritairement composé de TPE et PME.

Au regard des compétences transférées par la loi NOTRe du 7 aout 2015, la Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD) souhaite aménager la Zone d'Activité Economique (ZAE) du 19ème au Tampon afin d'accompagner le développement de ses entreprises.

La maitrise d'ouvrage a été transférée à la SPL Maraïna sous demande de la CASUD.

La ZAE du 19ème km accueillera principalement des activités agro-alimentaires, industrielles et artisanales.

4.2 Objectifs du projet

Le plan masse a pour objectifs :

- Création de 20 parcelles permettant l'installation d'entreprises.
- Création d'une voie de desserte des ilots
- Raccorder la ZAE au chemin Philidor TECHER
- Conserver au maximum les lisières paysagères et piétonnes le long de voies pour une meilleure lisibilité ;
- Parcours sportif et espaces végétalisés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Il est attendu que les travaux démarrent au 2ème semestre 2024.

Les principales étapes du déroulement des travaux sont listées ci-dessous :

- Travaux préparatoires et terrassements comprenant entre autres l'installation de la base vie, les étapes de défrichement / débroussaillage, les travaux de démolition, les travaux de terrassements et de purge, etc.
- Travaux relatifs à la pose des réseaux d'eaux pluviales ;
- Travaux relatifs à la pose des réseaux de téléphone et de NTIC ;
- Travaux relatifs à la pose du réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP) ;
- Travaux relatifs à l'éclairage public et à la basse tension ;
- Travaux relatifs aux voiries et trottoirs ;
- Travaux relatifs à l'installation des mobiliers urbains ;
- Travaux d'aménagement des espaces verts.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation, l'entretien et la maintenance du projet d'aménagement de la ZAE du 19ème sera à l'origine de flux de personnes et de marchandises mais également de consommations (eau, énergie, matériaux, biens de consommation, etc.) et d'une production de déchets divers et d'effluents (eaux usées, eaux pluviales). A ce titre, le projet sera connecté aux différents réseaux d'alimentation existants (AEP, Incendie, HTA/BT, télécommunication, etc.).

Afin de compenser l'imperméabilisation générée par le projet d'aménagement, des bassins de temporisation des eaux pluviales sont créés afin de gérer les eaux avant leur rejet vers la Ravine Blanche. Ces bassins sont dimensionnés pour une période de retour de 30 ans conformément à la norme NF EN 752 avec un rejet en q2 linitial quelque soit la période entre 2 et 30ans.

Le projet a été conçu de manière à ne pas excéder 15% de pente en long sur les voiries créées, malgré les pentes du terrain pouvant atteindre 25 % par endroits. Les entrées en terre et les terrassements ont été optimisées malgré une pente générale du terrain de 14 à 15% moyen.

La collecte régulière des déchets sera réalisée.

Le trafic aux abords et au sein de la ZAE se verra augmenter avec la circulation de véhicules particuliers légers et de poids-lourds liés à la nature des futures activités.

Au-delà de la création de sentiers pédestres, l'aménagement de trottoirs (simple ou double) permettra la continuité piétonne dans l'ensemble de la ZAE.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

i La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet est soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau. Le projet est soumis à permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|--|---|
| Nombre de places de stationnement Linéaire de voiries Surfaces des voiries | 5,45 ha 32 places de stationnement 810 ml 5 441m² 34 955 m² |

| 4.6 Local | isation c | lu projet |
|-----------|-----------|-----------|
|-----------|-----------|-----------|

| 4.6 | Localisation du projet |
|-----|--|
| | Adresse et commune d'implantation |
| | Numéro : Voie : Chemin Philidor TECHER |
| | Lieu-dit: |
| | Localité : Le Tampon |
| | Code postal : 9 7 4 3 0 BP : Cedex : |
| | Coordonées géographiques ^[1] |
| | Long.: 5 5 · 3 2 · 4 3 " 2 Lat.: 2 1 · 1 4 · 1 3 " 6 |
| | Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement |
| | Point de départ : Long. : ° " Lat. : ° " Lat. : ° " " |
| | Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° " " " |
| | Communes traversées : |
| | Commune du Tampon |
| | Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : |
| | PLU du Tampon : 1AUe et Ub |
| | i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. |
| 4.7 | S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? □ Oui □ Non |
| | 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? |
| | □ Oui □ Non |
| | |
| | |
| | |

| | 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ». | | | | | | | | |
|------------------------|--|-----------------|--------|--|--|--|--|--|--|
| | NC | | | | | | | | |
| 5 | Sensibilité environne | emer | ntale | e de la zone d'implantation envisagée | | | | | |
| servi chaq Le si | ces instructeurs, et vous référer ue direction régionale. te Internet du ministère de l'envi | notam ronner | ment à | r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de pus propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, | | | | | |
| la lis | | | | nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire. | | | | | |
| | Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? | | | | | |
| | Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | | V | Non concerné. Le site d'étude se situe à : - 200m à l'Est d'une ZNIEFF de type I (Forêt Archambaud) - 1,6 km au Nord-Ouest d'une ZNIEFF de type II (Hauts du Tampon et de l'Entre-Deux); - 1,7 km au Sud-Sud/Est d'une ZNIEFF de type I (Piton Hyacinthe) | | | | | |
| | En zone de montagne ? | | V | Non concerné. | | | | | |
| | Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | | V | Non concerné | | | | | |
| | Sur le territoire d'une commune littorale ? | | V | Non concerné | | | | | |
| | Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | | V | Périmètre d'études situé en aire d'adhésion (commune du Tampon signataire de la charte) | | | | | |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|-----|-----|---|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | V | | La Réunion dispose d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du réseau routier départemental de La Réunion (PPBE). Ce plan a été approuvé par le Conseil Départemental de La Réunion le 22/06/2022. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable? | | V | Non concerné. Le site d'étude se situe à 1 km au Sud/Ouest du monument historique "Chapelle die de l'ex-Apeca", et à 670 m de son périmètre de protection. |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | | V | Non concerné. |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan | V | | La commune du Tampon dispose d'un PPRn. |
| de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | V | | Le PPRN du Tampon a été approuvé par arrêté préfectoral n°2146/SG/DCL/BU le 20 octobre 2017. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | | V | Non concerné. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | | V | Non concerné. |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | | V | Non concerné. |
| Dans un site inscrit ? | | V | Non concerné. |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|-----|-----|-------------------------------|
| D'un site Natura 2000 ? | | V | Non concerné. |
| D'un site classé ? | | V | Non concerné. |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Ī | ncidences potentielles | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------|--|-----|-----|---|
| | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | | V | Le projet ne prévoit aucun prélèvement direct dans le milieu naturel. |
| urces | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | | V | Non, le projet ne prévoit pas de drainages ou de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines. |
| Ressources | Est-il excédentaire en matériaux ? | V | | La topographie a été intégrée à la programmation. Le projet a été conçu de manière à ne pas excéder 15% de pente en long sur les voiries créées, malgré les pentes du terrain pouvant atteindre 20% par endroits. Ii est estimé que les travaux de la ZAE généreront 12 700 m3 de déblais de voiries; 3 500 m3 de remblais de voiries et 3000 m3 en modelage seront réutilisés; 6 700 m3 de matériaux issus des voiries seront évacués et 6 700 m3 seront valorisés sur place. En fonction de la nature du sol, la valorisation sera maximisée. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | | V | Cf. ci-dessus. |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol? | | | |

| Inc | cidences potentielles | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|----------------|--|-----|-----|--|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement? | V | | Le projet sera raccordé au réseau AEP existant dans le secteur. Il prévoit la création d'un réseau d'adduction en eau potable en Fonte permettant d'alimenter les îlots et la sécurité incendie. Un suppresseur est nécessaire en raison du dénivelé entre le chemin Técher et le haut du site afin d'apporter une pression suffisante aux îlots. Il n'est pas prévu de réseau d'eaux usées. La gestion des EU sera réalisée à la parcelle en assainissement autonome. |
| | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | | V | Les enjeux se concentrent essentiellement sur la faune et les perturbations nocturnes qu'apporteraient une intensification des éclairages sur la zone, ainsi que l'installation de câble aériens qui augmenteraient la gêne pour les populations d'oiseaux à grande capacité de déplacement. Les enjeux concernant la flore concernent les individus ligneux indigènes remarquables en limite d'emprise et qui seront évités (cf. Expertise écologique - EcoDDen, 2023). Des mesures d'évitement et de réduction sont proposées. |
| Milieu naturel | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site? | | V | Non concerné. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | | V | Le périmètre de la ZAE est classé en zone 1AUe. La partie Ouest est en friche tandis que la partie Est accueille une prairie. Cependant, le foncier est maîtrisé par la commune. |
| | Est-il concerné par des risques technologiques ? | | V | Le site n'est pas référencé comme site pollué ou ancien site industriel (CASIAS et SID). Aucune ICPE n'est présente au sein du périmètre d'études. |
| Risques | Est-il concerné par des risques naturels ? | V | | Selon le PPRn de la commune du Tampon, la majeure partie du site d'étude est soumis à un aléa mouvement de terrain faible et un aléa inondation nul. Seule le secteur Sud-Est qui longe le cours d'eau "ravine Blanche" présente un aléa mouvement de terrain modéré donnant lieu à un zonage R2 au PPRN. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | | V | La ZAE accueillera des activités agroalimentaires, artisanales et industrielles non connues à ce jour. |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | | V | |

| Inc | idences potentielles | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-----------|--|-----|-----|---|
| | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | V | | Phase travaux : Les travaux d'aménagements de la ZAE engendreront un trafic d'engins de travaux aux heures et aux jours ouvrables pendant toute la durée du chantier. Phase exploitation: Le trafic sera augmenté aux abords du site - et en lien avec les futures activités présentes - par le flux de travailleurs et de visiteurs et de marchandises. Le trafic proviendra principalement de la RN3 qui passe à proximité. Le projet prévoit 32 places de stationnement. |
| | Est-il source de bruit ? | ~ | | Phase travaux : Émission de bruits liés aux terrassements, gros œuvre, circulation d'engins, etc. Phase exploitation : bruits liés aux futures activités et au trafic routier. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | V | | La RN3 qui passe à proximité du site d'étude génère d'ores et déjà des nuisances sonores liées au trafic routier. |
| nces | Engendre-t-il des odeurs ? | | V | Phase travaux : Pas de nuisances olfactives hormis les émissions de gaz d'échappement des engins de circulation. Phase exploitation : idem + odeurs liées aux futures activités. |
| Nuisances | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | | V | Le projet est potentiellement exposé aux gaz échappement liés à la circulation routière de la RN3, des voiries aux abords du site et des engins de chantier œuvrant pour le stockage de matériaux. |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | | V | Le projet ne sera pas à l'origine de vibration significative. Phase travaux : Temporaire, notamment travaux de terrassement Phase exploitation : Non à priori |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | | V | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | V | | Phase travaux : Non (travaux en période diurne). Phase exploitation : Création de nouveaux points lumineux. Les préconisations de la SEOR seront appliquées. |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | V | | Le site d'étude s'inscrit en milieu plutôt urbain avec les éclairages des habitations et établissements aux alentours du site. |
| ions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | V | | Phase travaux : le projet générera des émissions de GES liées aux engins de chantier ainsi qu'aux envols de poussières. Phase exploitation : le projet générera des émissions de GES liées à la circulation routière (voitures et camions) ainsi qu'aux futures activités du site. |
| Émissions | Engendre-t-il des rejets liquides ? | | V | La gestion des EP permettra de compenser l'imperméabilisation du projet. |
| | Si oui, dans quel milieu ? | | V | |

| | Inc | idences potentielles | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|--|---------------------------------------|---|-----|-----|---|
| | Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | V | | Oui, l'exploitation du projet engendrera la production d'eaux usées. Il n'est pas prévu de réseau d'eaux usées. La gestion des EU sera réalisée à la parcelle en assainissement autonome. |
| | | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | V | | Phase travaux : La phase chantier sera à l'origine de la production de divers déchets inertes et/ou non dangereux. Les déchets seront triés sur place et transférés vers les filières agréées et adaptées. Les éventuels déchets de chantier dangereux seront suivis par bordereau. Phase exploitation : Le projet sera source de déchets dont la nature dépendra des activités mises en place. Ces déchets seront pris en charge et évacués via des filières adaptées. |
| | Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | | V | Le site d'étude s'inscrit dans un paysage, site ou élément du paysage de forte sensibilité sur son ensemble à l'exception de sa longueur Nord qui s'inscrit dans un paysage péri-urbain ou paysage de mitage. Le site d'étude se situe à 1 km au Sud/Ouest du monument historique "Chapelle dite de l'ex-Apeca" et à 670 m de son périmètre de protection. |
| | | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | | V | Le projet est en cohérence avec la vocation "à urbaniser" et "urbaine" du terrain (cf. règlement du PLU). Il se situe sur une parcelle communale partiellement en friche à l'Est et accueillant une prairie à l'Ouest. Cependant, aucune convention de mise à disposition des terres agricoles n'a été signée entre la commune et un exploitant agricole. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les sites internet de La Préfecture de la Réunion et de la MRAE ont été consultés afin d'identifier les projets susceptibles d'avoir des effets cumulés avec le projet de ZAE du 19ème. Les analyses ont été ocalisées sur les projets soumis à étude d'impact, dossier Loi sur l'eau, ICPE et examen au cas par cas de moins de 3 ans pour lesquels un avis de la MRAE a été rendu. Un seul projet a été identifié :

1- Réalisation d'une halte routière à l'intersection entre la rue Raphaël Douyère / Chemin Ah-Kit / Rue Roland Hoareau.

Ce projet se situe à 2,3 km au Nord/Est du site d'étude.

Aucun effet cumulé notable n'est attendu étant donné la distance et la nature des travaux engagés.

| | | rontière ? | voir des errets de |
|-----------------------|--|---|---|
| | Oui Si oui, déc r | ✓ Non ivez lesquelles : | |
| | | | |
| | | | |
| | | on des principaux résultats disponibles issus des évaluations r l'environnement requises au titre d'autres législations app | • |
| | | | |
| | | | |
| rete l'env étuc | nues ou r vironnem diés) et pe | on, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du proje nises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs no ent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alterna- ermettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels not e détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en c | tables du projet sur tifs éventuellement ables. <u>Il convient de</u> |
| | en place d'o dans des ba - RISQUES - SOLS : Le les pentes o - EAUX USI assainissem - PAYSAGE paysagère. - BIODIVER qu'apportera l'état sans é - NUISANC - ACCESSII piétonniers l'activité spo | JVIALES: Réalisation d'un DLE (régime Déclaration - rubrique 2.1.5.0) et d'un proposition de gestion permettant de collecter les EP du projet (+ celles amont) at la sissins de temporisation / infiltration avant sur-verse à débit régulé. NATURELS: Projet conforme à la réglementation du PPRn en vigueur. Zone projet a été conçu de manière à ne pas excéder 15% de pente en long sur le lu terrain pouvant atteindre 20 % par endroits. EES: Il n'est pas prévu de réseau d'eaux usées. La gestion des EU sera réaliment autonome. E: Les lisières paysagères et piétonnes le long des voies seront créées pour un la soit le long des voies seront créées pour une la sistement autonome. ESITE: Les enjeux se concentrent essentiellement sur la faune et les perturbations une intensification des éclairages sur la zone. Le corridor de la Ravine Buclairage le long de la ravine. ES SONORES: Le projet générera des nuisances sonores liées au trafic et a BILITE / TRAFIC: Le projet sera raccordé au chemin Philidor TECHER. Des ten lien avec le parcours sportif permettront de desservir la zone d'activités à portive. R: Un suivi environnemental de chantier sera mis en place. | fin de les infiltrer / réguler s à risques évitées. s voiries créées, malgré sée à la parcelle en ine meilleure intégration tions nocturnes lanche est conservé en ux futures activités. rottoirs et cheminements |
| | | | |

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de la ZAE du 19ème s'implante dans les friches communales en marge d'un secteur urbanisé (RN3, bandes pavillonnaires, logements individuels, etc.). Rappelons que le site est classé 1AUe selon le PLU du Tampon. Le projet de la ZAE du 19ème est conforme au SAR et participera de façon indéniable au dynamisme économique de l'île de La Réunion. Le principal enjeu identifié dans le diagnostic faune/flore sera maîtrisé par le maintien des continuités écologiques le long de la Ravine Blanche. Sous réserve du respect de la prise en compte d'un certain nombre de mesures d'évitement et de réduction des impacts lors de la phase chantier, le projet présente des effets globalement limités. La CASUD s'engage à l'évitement et à la réduction des impacts environnementaux. Un suivi environnemental sera réalisé. Considérant les points développés ci dessus et l'état initial du site, la MOA considère que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| | Objet | | | | |
|---|--|---|--|--|--|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié . | V | | | |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | | | | |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | V | | | |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | V | | | |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | | | | |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | V | | | |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | | | | |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet | | | |
|-------|---|---|--|
| 1 | Étude hydraulique (ENAVA, 2024 | V | |
| 2 | Expertise écologique (EcoDDen, novembre 2023) | V | |
| 3 | Plan masse | ~ | |
| 4 | | | |
| 5 | | | |

| | _ | _ | | |
|---|--------|-------|--------|--------------|
| 9 | ⊢ngag | ement | AT CIG | nature |
| | LIISAS | ement | CLOIS | , i la coi c |

Fait le 2 3 0 5 2 0 2 4

| Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus | | | | |
|--|---|--|--|--|
| Nom RIVAT | | | | |
| Prénom Michael | Aus | | | |
| Qualité du signataire directeur général au nom et pour le compte de la CASUD | Signé électroniquement par : Michaël RIVAT Le 23 mai 2024 | | | |
| À SAINT PAUL | | | | |

Signature du (des) demandeur(s)

SPL MARAINA

Société Publique Locale
38, rue Colbert - 97460 Saint-Paul
Tel : 02 62 91 91 60 - Fax : 02 62 91 91 69
SIRET 520 664 004 00030 - RCS ST DENIS - APE TO